

n° 3

Conseil Municipal

Séance du 26 Mars 1983

Compte rendu

(Adopté à la séance du 27 Mai 1983)

La séance est ouverte à 15 h 15, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur LE MAIRE - Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs la séance est ouverte.

Je vais demander au secrétaire de séance de prendre place. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je crois qu'il serait bien de pouvoir assurer la permutation du secrétaire de séance.

Vous êtes d'accord ?

(Accord du Conseil Municipal).

C'est la première décision que vous prenez pour les six prochaines années.

Lors de la cérémonie d'investiture, c'est M. Jean-François SINAGRA qui était secrétaire de séance, maintenant dans l'ordre, c'est Mme Véronique DAVIDT.

Voulez-vous prendre place, vous allez procéder à l'appel.

A la prochaine séance, c'est Mlle CARBONNEAUX, qu'elle se prépare déjà !

Voulez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît ?

(Mme DAVIDT procède à l'appel nominal).

Présents : Mme BELL, MM. BERTRAND, BOCHNER, BODARD, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, BUFFIN, M. CACHEUX, Mme CAPON, MM. CARDON, CATESON, CATTELIN, CHAUVIERRE, CHOQUEL, Mme CODACCIONI, MM. COLIN, DASSONVILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEGREVE, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FRISON, KEIGNAERT, LE JAN, MATRAU, MAUROY, Mme MERESSE, M. MOLLET, Mmes MOREL, NEFFAH, MM. OLIVIER, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PIERENS, PILATE, ROMAN, ROMBAUT, Mme STIKER, MM. SYLARD, THIEFFRY, VAILLANT, VIDAL, VIRON, WAVRANT, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : M. BURIE, Mlle CARBONNEAUX, Mme DEFRANCE, MM. DELANNOY, DESCAMPS, MARTINOT, SINAGRA.

Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, cette réunion du Conseil Municipal sera rapide. Je ferai connaître le contenu des délégations aux Adjointes, le contenu des délégations aux Conseillers délégués, et la liste de ceux qui ont la responsabilité de représenter le Maire auprès des Conseils de Quartier, qui seront par conséquent les Conseillers délégués de Quartier.

Ensuite, le Conseil Municipal procédera à la mise en place des grandes Commissions Municipales et à la répartition des membres du Conseil dans ces commissions.

Le Conseil Municipal désignera ses représentants dans divers organismes, je vous donnerai la liste.

Mais auparavant, puisqu'il s'agit de la première réunion du Conseil Municipal après la séance d'investiture, les représentants de groupes politiques du Conseil ont exprimé le désir de parler, d'ouvrir en quelque sorte cet exercice ; je vais leur donner la parole.

M. COLIN, votre groupe a exprimé le souhait qu'il y ait cette discussion préalable, les membres du Conseil Municipal qui voudront s'exprimer à la suite de ces représentants des groupes politiques naturellement le pourront également.

M. COLIN, vous avez la parole.

M. COLIN - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, il s'est passé des événements importants depuis le semaine dernière, je tenais, au préalable, à présenter au Premier Ministre, au nom des élus communistes du Conseil Municipal, toutes nos félicitations et surtout nos vœux de réussite.

Et, après l'installation du Conseil Municipal, je souhaite faire une courte déclaration.

Nous sommes désormais à pied d'œuvre, prêts à travailler pour concrétiser notre programme municipal, forts de la confiance renouvelée des Lilloises, des Lillois, des Hellemmoises et des Hellemmois.

Nous allons désormais travailler dans des conditions sensiblement modifiées puisque, pour répondre à la volonté de démocratie exprimée par la Gauche, l'opposition est représentée dans les Conseils Municipaux.

Cette situation devrait se révéler, selon nous, stimulante pour tous. Nous formulons simplement le vœu que la minorité ne joue pas le harcèlement ou le blocage comme elle nous en a donné la démonstration à l'Assemblée et au Sénat.

Nous souhaitons un débat municipal portant sur le fond, sans concession, mais serein, ouvert, constructif.

Par leur vote, les électrices et électeurs ont exprimé leur refus de voir notre pays retourner au passé, à une politique qui nous a fait beaucoup de mal et dont l'héritage pèse encore lourdement dans nos deux villes.

Ils ont manifesté leur volonté que se poursuive l'action engagée par le Gouvernement de la Gauche, que celui-ci s'attaque plus résolument encore, avec toute la rigueur nécessaire, aux problèmes du chômage, du pouvoir d'achat, des conditions de vie et de travail dont nous souffrons encore durement.

Par leur vote, ils ont également approuvé notre programme municipal et jugé positif notre bilan, ce que nous avons réalisé en six ans, et sans doute, pensons-nous la façon dont nous avons travaillé au Conseil Municipal.

L'expérience du pluralisme à gauche s'est révélée fructueuse à Lille, elle a été perçue comme telle, chaque composante apportant son originalité, ses idées dans le respect mutuel.

Pour le mandat que nous entamons il nous appartient, dans la mesure où la politique gouvernementale nous en donne les moyens, d'être, pensons-nous, inventifs, de rechercher des améliorations sensibles, significatives dans la vie quotidienne de nos concitoyens, et particulièrement pour celles et ceux qui ont le plus de difficultés.

Il nous appartient de donner la priorité dans les faits à la bataille pour l'emploi, et, pour cela, de conjuguer les droits nouveaux des élus dans le domaine économique et les droits nouveaux des travailleurs dans les entreprises en nous inscrivant dans l'orientation nationale actuelle de développement des productions françaises.

Les obstacles à vaincre sont nombreux, il faut aller, notamment, à l'encontre des orientations de ceux qui ne croient pas à l'avenir de notre ville, de notre pays, de ces chefs d'entreprise des milieux d'affaires qui cherchent leur profit dans des activités spéculatives, ou à l'étranger.

C'est pourquoi le succès est lié à notre capacité de rassembler, de mobiliser toutes les énergies, et nous voulons répondre à l'appel du Président de la République, contribuer à mobiliser les travailleurs et ceux qui ont intérêt au changement pour avancer.

Nous entendons nous mettre au service de nos deux villes associées, des Lillois, des Hellemmoises, en offrant à tous ceux qui le souhaitent, dans le respect de ce qu'ils sont, de travailler ensemble.

Nous avons été élus par une partie majoritaire de la population, mais nous serons les élus de tous avec l'esprit de tolérance, de responsabilité.

Il s'agit, pour la période de 1983-1989, de mettre nos ambitions, notre action municipale au niveau des enjeux de société qui se posent à l'horizon 2000, tout en répondant à la vocation de Lille ville ouvrière, populaire, qui doit le rester, en même temps que capitale régionale aux activités économiques diversifiées, à la vie sociale et culturelle intense.

En consolidant l'union de la gauche, en continuant d'avancer dans la voie choisie, en prenant à bras-le-corps la réalisation des engagements du nouveau contrat pour Lille, nous contribuerons à offrir aux Lillois, aux Hellemmoises, et spécialement aux jeunes qui doutent parfois, des raisons nouvelles d'envisager l'avenir avec optimisme.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE MAIRE - Merci M. COLIN.

Qui demande la parole ?

M. DEBEYRE.

M. DEBEYRE - Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Ministre, en 1977 vous avez « inventé » le Groupe des Personnalités, désireux de voir siéger au Conseil Municipal, parmi vous, des Lillois qui, au cours des années, dans leurs diverses activités professionnelles, avaient acquis compétence et expérience dont, à votre avis, la ville pouvait bénéficier.

Nous avons été alors plusieurs à répondre à votre appel, confiants dans votre réputation de bon administrateur, préoccupé du bien-être général, soucieux de faire de notre ville, à laquelle nous sommes tous sentimentalement attachés, une cité moderne et humaine plus belle, plus dynamique, plus riche, à la dimension d'une région de quatre millions d'habitants.

Pendant six ans nous vous avons vu à l'œuvre, et aujourd'hui nous vous apportons un concours et un dévouement qui ne sont plus seulement fondés sur la confiance mais sur des réalités.

Nous voulons porter ce témoignage que vous serez demain, comme hier, le Maire de tous les Lillois et Hellemmois, accessible à tous, sans aucune exclusive, sans aucun sectarisme, respectueux des convictions et philosophies de chacun, un gestionnaire prospectif, ennemi de la routine, tourné non vers le passé mais vers l'avenir, sachant saisir les grands enjeux, et prévoir les indispensables réalisations nécessaires au développement de notre ville.

Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Ministre, pour le « Nouveau Contrat Lillois » vous pouvez encore compter sur le Groupe des Personnalités.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie M. le Recteur.

Qui demande la parole ?

M. CHAUVIERRE.

M. CHAUVIERRE - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Quelques jours après l'installation du Conseil Municipal, les quatorze élus de l'Opposition Républicaine ne peuvent qu'exprimer leur satisfaction puisque maintenant ils peuvent proposer et contrôler efficacement l'action municipale au sein des Commissions de travail et des différentes organisations.

L'importance et le rôle de l'Opposition Républicaine à la Mairie sont maintenant des faits essentiels de la vie politique lilloise ; c'est normal puisque nous représentons la moitié de la population.

Critiques, nous le serons lorsque nos convictions politiques et notre sens de la gestion l'exigeront. Mais aujourd'hui, Monsieur le Maire, nous apprécions que vous

donniez à l'Opposition Républicaine les moyens d'expression, de travail auxquels elle a droit, compte tenu de sa grande représentativité.

Appréciant votre attitude démocratique, Monsieur le Maire, nous n'en combattons pas moins votre politique lorsqu'elle s'éloignera des intérêts lillois.

Vitalité économique et emploi, sécurité, rigueur financière, lutte contre le gaspillage, propreté, promotion de l'action sociale, voilà quelques-uns de nos grands objectifs.

Mais nous serons avec vous, Monsieur le Maire, lorsqu'il s'agira de défendre Lille, notamment au sein de la Communauté Urbaine. Il est dans l'intérêt de Lille que l'opposition lilloise soit représentée à la Communauté Urbaine, et nous attendons maintenant, Monsieur le Maire, que vous preniez pour notre représentation à la Communauté Urbaine les mêmes dispositions que celles que vous avez prises pour notre participation aux différentes commissions.

En assurant notre légitime représentation à la Communauté Urbaine vous défendez l'intérêt des Lillois et vous confirmerez d'une façon nette votre souci de voir l'opposition jouer son rôle.

J'espère donc que dans deux mois plusieurs représentants de l'Opposition Républicaine, de l'opposition lilloise, défendront Lille à la Communauté Urbaine.

Bien sûr, Monsieur le Maire, en tant que membres de l'Opposition Républicaine, nous pensons que l'essentiel est d'abord de changer la logique économique générale dans laquelle vous vous inscrivez. Tant que l'austérité s'inscrira dans un contexte d'étatisation, d'accroissement des charges, elle nous condamnera au déclin. Nous sommes contre ce déclin, mais nous, Conseillers Municipaux Lillois, nous préparons l'alternative régionale à votre politique, mais dès qu'il sera question de l'intérêt de Lille vous pourrez compter sur nous, Monsieur le Maire.

Monsieur LE MAIRE - Merci, M. CHAUVIERRE.

Qui demande la parole ?

M. DEROSIER.

M. DEROSIER - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est aujourd'hui la seconde réunion du Conseil Municipal de ce nouveau mandat qui a vu l'élection majoritaire de votre liste, Monsieur le Maire, cette liste au sein de laquelle le groupe socialiste compte de plus grand nombre d'élus.

Cette seconde réunion demeure encore formelle. Nous n'avons pas encore repris aujourd'hui l'examen des dossiers qui marquent la vie municipale.

Dimanche dernier nous avons procédé à l'élection du Maire et des Adjoints. Aujourd'hui nous mettons en place les Commissions, les délégations, la représentation de la Ville. Nous allons être, à l'issue de cette réunion, en ordre de marche.

La campagne électorale est définitivement derrière nous. Elle aura été fertile en événements, marquée ici et là par quelques prises de position de nos adversaires,

prises de position qui demeurent présentes dans notre mémoire. Nous pardonnons tout mais nous n'oublions rien.

Je tiens cependant, au nom du groupe socialiste, au nom de la majorité républicaine - car j'ai entendu parler d'opposition républicaine, la majorité est elle aussi républicaine - je tiens à saluer la présence de l'opposition, et j'ai à rappeler, une fois de plus, que cette présence c'est nous qui l'avons voulue, nous majorité nationale. La droite a pendant 23 ans empêché le fonctionnement démocratique des assemblées communales. La gauche, fidèle à ses principes, à ses engagements, a rétabli ce droit fondamental des minorités à pouvoir s'exprimer.

A Lille, en particulier, nous attendons de l'Inter-groupe qu'il assume sa responsabilité de groupe d'oppositions, c'est-à-dire droit de critique, droit de contrôle, mais aussi propositions. Nous n'entrerons pas dans le jeu stérile de la polémique mais nous prendrons à témoin l'opinion publique lilloise des propositions contradictoires qui seront débattues ici. Et je donne acte à M. CHAUVIERRE de ses déclarations d'intention.

Après avoir salué l'opposition, je veux maintenant, Monsieur le Maire, vous exprimer mes plus vives félicitations, au nom du groupe socialiste tout d'abord, parce que le Conseil vous a reconduit au poste majoral que vous occupiez déjà dans le précédent mandat et dans celui d'avant, mais aussi et surtout parce que vous avez su faire approuver par une majorité de nos concitoyens le bilan d'une action éminemment positive et les propositions constructives, réalistes, sur lesquelles nous nous sommes engagés.

Votre autorité dans la Ville, Monsieur le Maire, et dans le pays, Monsieur le Premier Ministre, aura permis d'éviter les conséquences négatives d'une campagne nationale menée par des hommes cependant responsables de partis politiques qui n'ont pas compris qu'en mai 1981 les Françaises et Français ne voulaient plus de leurs mensonges, ne voulaient plus de leur politique de classe, des hommes qui n'avaient d'autre objectif en mars 1983 que de prendre leur revanche. Or, heureusement pour Lille, nos concitoyens se sont comportés en adultes responsables et n'ont pas voulu l'aventure, ils ont choisi en majorité la rigueur, la droiture, leur confiance, est bien placée.

Les six années qui se sont ouvertes le 13 mars dernier par notre élection verront se réaliser tranquillement mais sûrement, les unes après les autres, les propositions que nous avons faites aux Lilloises et Lillois, qui figurent dans notre programme, un « Nouveau Contrat pour Lille ».

Vous avez été élu Maire, Monsieur le Maire, dimanche dernier. Vous étiez alors Premier Ministre, préoccupé par les événements internationaux et les conséquences de ces événements pour la France. Votre fermeté et celle de votre Groupement ont permis un accord tout à fait acceptable pour notre pays. Vous êtes aujourd'hui parmi nous vous êtes toujours Premier Ministre après les changements intervenus cette semaine. La confiance que vous avez eue à nouveau du Président de la République est à l'image de celle des Lilloises et Lillois, à Paris comme à Lille elle est largement méritée.

La période qui s'annonce ne sera pas facile. Nous connaissons les causes de ces difficultés, les mesures tendant à les combattre ont été décidées par le Gouvernement et vont être prises.

Quelles que soient ces difficultés, quels que soient les résultats de ces mesures, les Lilloises et Lillois, les Hellemmoises et Hellemmois doivent savoir que les socialistes au Conseil Municipal de Lille méneront inlassablement, sans relâche, leur action pour réduire les inégalités, pour combattre les injustices sociales, et que la solidarité communale, à l'image de la solidarité nationale, ne sera pas un vain mot à Lille.

Monsieur LE MAIRE - Je remercie les représentants des groupes qui viennent de s'exprimer.

Je remercie M. COLIN qui s'est exprimé au nom du groupe communiste, M. le Recteur DEBEYRE qui a parlé pour les Personnalités, M. CHAUVIERRE pour l'Inter-groupe Républicain... Quelle est l'appellation exacte ?

M. CHAUVIERRE - L'Opposition Républicaine.

Monsieur LE MAIRE - Oui.

M. DEROSIER s'est exprimé pour le Groupe socialiste.

Je remercie ceux qui ont bien voulu faire allusion aux nouvelles responsabilités qui sont les miennes ; j'ai eu l'occasion de dire, avant d'être élu Maire, qu'ici, j'étais le Maire de Lille. Je l'ai été dans une longue période où nous étions dans l'opposition, je le suis maintenant avec cette responsabilité de Premier Ministre. Je n'ai jamais confondu Premier Ministre et Maire, par conséquent ce n'est qu'exceptionnellement que je m'exprimerai, au sein du Conseil Municipal, comme Premier Ministre. J'entends ici vous parler en tant que Maire de la Ville, je le dis avec force à l'ouverture de cette réunion du Conseil Municipal, Maire de tous les Lillois. Je ne veux pas, par un comportement uniquement politique, leur donner l'impression qu'ils ont un Maire qui est le Maire de certains et pas le Maire d'autres. Je crois que nous sommes le Conseil Municipal de Lille, nous sommes ici les Adjointes de Lille, je suis le Maire de Lille, et, par conséquent, lorsqu'on se réunira, ce sera pour parler de Lille et de ses problèmes.

Quelquefois les nécessités de l'information m'amèneront à faire telle ou telle déclaration, mais comme j'aurai l'occasion de m'exprimer au cours de la semaine qui s'ouvre, je ne crois pas en dire davantage à cette réunion du Conseil Municipal, si ce n'est remercier tous ceux qui ont bien voulu me féliciter.

J'ai répondu à l'appel du Président de la République. Les circonstances sont difficiles. Ceux qui me connaissent peuvent facilement imaginer que ce n'est pas parce que ces circonstances sont plus difficiles que j'aurais pu être uniquement Maire de Lille. Je crois qu'au contraire, compte tenu de la politique qui a été suivie pendant deux ans, compte tenu des résultats de cette politique dans un climat de crise internationale, au moment où le pays se doit de rétablir ses équilibres extérieurs, et en particulier d'apporter un remède au déficit de son commerce extérieur qui est la source d'endettement, ma place était d'être aux côtés du Président de la République, de répondre à son appel et de continuer ma tâche.

Par conséquent, c'est la politique qui a été suivie par le Gouvernement depuis mai 1981, certes avec des phases diverses - et maintenant il est parfaitement clair que nous sommes dans la phase de la rigueur - c'est cette politique, que je me dois maintenant de poursuivre.

Je voudrais intervenir pour répondre à M. CHAUVIERRE et lui dire, sur un point précis, que c'est son intervention qui m'amène à ouvrir une discussion qui doit se prolonger, et qui ne va pas se prolonger seulement ici à Lille, mais aussi à l'intérieur même de la Communauté Urbaine.

Je crois que des discussions sont en cours ici ou là en ce qui concerne les Communautés Urbaines. Ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'une Communauté Urbaine n'est pas une collectivité territoriale. Les responsabilités, par conséquent, n'y sont pas au premier degré mais au second degré.

- Ou bien on peut en faire une collectivité territoriale, c'est-à-dire une agglomération de plus d'un million d'habitants, avec des élections au suffrage direct pour mettre en place une sorte de Conseil Municipal, mais personne n'y a songé jusqu'alors, ce n'est pas le problème d'aujourd'hui.
- Ou bien nous prenons la réalité des communes telles qu'elles sont, et vous savez que beaucoup de ceux qui siègent dans cette assemblée tiennent à réaffirmer les droits et responsabilités des communes, non seulement pour qu'elles s'épanouissent, mais aussi pour qu'elles s'associent lorsqu'elles le souhaitent, et nous l'avons fait avec Hellemmes, M. DEROSIER, vient de le rappeler.

La Communauté Urbaine est, par conséquent, un établissement public qui s'apparente beaucoup plus à un syndicat intercommunal, et un syndicat intercommunal pluridisciplinaire, certes plus raffiné dans son fonctionnement et même dans son expression qu'un simple syndicat à vocation multiple, mais une formule élaborée de coopération intercommunale.

Cela a été la volonté du législateur, je crois qu'il est très important qu'on n'oublie jamais qu'au niveau de la Communauté Urbaine on ne se trouve pas dans la même situation qu'on peut l'être au niveau d'une commune, mais dans un établissement public qui est d'abord mis au service de l'ensemble des communes d'une agglomération pour pratiquer la coopération intercommunale.

Par conséquent, si on doit procéder à cette coopération intercommunale, il n'est pas pensable, il n'est pas concevable que les batailles politiques qui caractérisent les collectivités de plein exercice, (qui sont le lieu même où s'exprime le suffrage et où mènent démocratiquement les grandes batailles de caractère politique), il n'est pas concevable que des organismes de coopération intercommunale puissent devenir le champ clos du prolongement de ces batailles ou même de la persistance de ces batailles.

S'il en était ainsi, on pourrait même dire que le suffrage des citoyens n'y retrouverait pas son compte ; en effet, sans doute chacun connaît maintenant les résultats ville par ville dans la Communauté Urbaine, mais chacun sait que la majorité qui est celle de la Ville de Lille a la majorité des voix des citoyens dans l'ensemble de la Communauté Urbaine.

Alors, dans les semaines qui viennent, -chacun prendra ses responsabilités. Mais chacun doit savoir que ce caractère éminent de coopération intercommunale doit être le souci primordial.

Il n'est pas concevable que la Communauté Urbaine de Lille puisse devenir un organisme sans Lille, ou contre Lille.

Il n'est pas concevable que la coopération intercommunale ne puisse pas s'établir dans les conditions optimales entre Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq qui a grandi, et Armentières.

Toute combinaison qui ferait de notre Communauté Urbaine une Communauté où les intérêts de telle et telle ville seraient sacrifiés par le biais d'additions avec telle ou telle petite commune, sans tenir compte de tout cet ensemble, irait à l'encontre même du but poursuivi par le législateur, par conséquent, créerait les conditions mêmes qui seraient celles d'une réflexion sur le sens, le rôle d'une Communauté Urbaine.

Je ne vais pas en dire davantage, car je suis persuadé que chacun comprendra dans toutes les communes, et en particulier les grandes, que ce serait un non-sens d'avoir une Communauté Urbaine ayant des majorités orientées contre telle ou telle ville.

Il faut, pour ces villes, coopérer avec le Gouvernement et coopérer dans le cadre de la Communauté Urbaine.

Je veux simplement dire ces quelques mots pour que toute solution respectueuse du suffrage, mais respectueuse aussi de cette volonté de coopération intercommunale, et en particulier avec les grandes villes de la Communauté, soit agréée au-delà de nos divisions politiques, de manière à ce que l'ensemble que forment ces quatre vingt sept communes de la Communauté Urbaine puisse se développer dans le meilleur cadre possible et avec le maximum d'atouts.

C'est une discussion que nous reprendrons, je me suis simplement contenté aujourd'hui de cet appel à la raison et à la coopération, de le traduire dans les faits sans oublier personne, mais avec le souci de bonifier, de promouvoir ce que les uns et les autres font au niveau de leur ville.

Chacun mesure bien que la règle de solidarité doit être, au niveau de la Communauté Urbaine, une règle absolue, si on veut développer l'ensemble. Qui ne voit pas que Lille est solidaire de Roubaix, de son développement, que Roubaix est solidaire de Lille, de Tourcoing ? Qui peut imaginer qu'on puisse faire une politique au niveau de la coopération (cela peut être différent au niveau de la politique municipale) qui dresserait je ne sais quelle clôture entre nos différentes villes ?

Nous avons nécessairement besoin de cette solidarité et de cette coopération, autrement tous les espoirs que nous avons mis dans notre Communauté Urbaine seraient des espoirs qui s'évanouiraient, qui par conséquent amèneraient à une réflexion prolongée, et peut-être même à des décisions que nous regretterions les uns et les autres.

Donc coopération, et solidarité doivent, à mon avis, dominer toutes des discussions qui se tiendront dans les prochaines semaines pour aboutir à la mise en place d'une Communauté Urbaine qui permette le développement de l'ensemble de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing dans les meilleures conditions ; mais nous en discuterons sans doute le mois prochain, lorsque nous aurons l'occasion de désigner les représentants à la Communauté.

Nous passons aux différents points de l'ordre du jour.

1) Premièrement, les délégations aux Adjoint :

(Je précise qu'une délégation n'est pas complète dans le domaine économique. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, nous y reviendrons pour mettre en place dans sa complexité et dans sa réalité l'organisme, la Direction Municipale qui aura à charge les affaires économiques, et pour coordonner l'ensemble des délégations qui seront données à des membres du Conseil Municipal).

- **Monsieur Marceau FRISON, Premier Adjoint :**

Représentation Permanente
et Délégation Générale du Maire.

- **Monsieur Raymond VAILLANT, deuxième Adjoint :**

Finances
Personnel.

- **Monsieur André COLIN, troisième Adjoint :**

Emploi, Formation Permanente.

- **Monsieur Pierre DASSONVILLE, quatrième Adjoint :**

Relations avec la Communauté Urbaine,
Action Foncière,
Habitat et Logement,
Gestion des Biens.

- **Monsieur Guy DEBEYRE, cinquième Adjoint :**

Administration Générale,
Décentralisation,
Médiation et Contentieux.

- **Monsieur Claude CATESSON, sixième Adjoint :**

Direction, Animation, Gestion du Palais des Congrès et de la Musique, (et une participation à cette délégation économique à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, qui sera précisée lors de notre prochaine réunion du Conseil).

- **Monsieur Jean Raymond DEGREVE, septième Adjoint :**

Santé, Hygiène Publique, Lutte contre le Bruit.

- **Madame Monique BOUCHEZ, huitième Adjoint :**

Bibliothèques, Conservatoire National de Région de Musique, d'Art Dramatique et de Danse classique,
Théâtres Municipaux,
Opéra du Nord,
Office Municipal de la Culture,
Information.

- **Monsieur Bernard ROMAN, neuvième Adjoint :**

Action Sociale,
Caisse des Ecoles.

- **Madame Christiane MOREL, dixième Adjoint :**

Droits des Femmes,
Pouponnière et Crèches,
Protection Maternelle et Infantile.

- **Monsieur Gérard THIEFFRY, onzième Adjoint :**

Urbanisme,
Secteur Sauvegardé,
Circulation et Stationnement, Eclairage Public,
Occupations du Domaine Public.

- **Monsieur Pierre WINDELS, douzième Adjoint :**

Travaux,
Adjudications et Appels d'Offres.

- **Monsieur Albert MATRAU, treizième Adjoint :**

Sports,
Education Physique Scolaire,
Office Municipal des Sports.

- **Monsieur Claude SYLARD, quatorzième Adjoint :**

Proprété Publique,
Taxis.

- **Monsieur Pierre BERTRAND, quinzième Adjoint :**

Animation,
Jeunesse : Prévention, Emploi et Formation Professionnelle des Jeunes,
Office Municipal de la Jeunesse.

- **Monsieur Hector VIRON, seizième Adjoint :**

Espaces verts - Environnement,
Sécurité dans les bâtiments recevant du public.

- **Madame Ariane CAPON, dix-septième Adjoint :**

Education et Enseignement.

Voilà les fonctions municipales que nous déléguons aux dix sept Adjoints.

II) Je vous donne connaissance maintenant des fonctions déléguées aux Conseillers Municipaux :

- **Monsieur Samy BOCHNER :**

Villes Jumelées.

- **Monsieur Marcel BODARD :**

Maison de la Nature et de l'Environnement,
Economies d'Énergie.

- **Madame Geneviève BRUNEL :**

Vaccinations Scolaires,
Centre médico-scolaire.

- **Madame Jacque BUFFIN :**

Festival,
Musées,
Arts Plastiques et Ecole Régionale des Arts Plastiques,
Monuments Historiques et Archéologie,
Patrimoine Artistique.

- **Monsieur Alain CACHEUX :**

Délégation liée à l'Action Economique dont la définition exacte sera précisée ultérieurement, c'est-à-dire lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Monsieur Daniel CHOQUEL :**

Lille-Olympique Sporting Club.

- **Madame Véronique DAVIDT :**

Information, plus particulièrement pour la Commune Associée d'Hellemmes, Signature des mandats, titres de recettes, pièces justificatives et comptables. (Elles sont deux, il y a aussi Mme MERESSE, vous avez accepté d'aider Mme MERESSE ? - (Accord de Mme DAVIDT).

Je vous en remercie.

- **Madame Henriette DEFRANCE :**

Protection Maternelle et Infantile.

- **Monsieur Jean DELANNOY :**

Vie Commerciale,
Halles et Marchés.

- **Monsieur Roger ETCHEBARNE :**

Environnement.

- **Monsieur Nicodème KEIGNAERT :**

Formation des Agents Communaux,
Organismes Paritaires.

- **Madame Rachel MERESSE :**

Signature des mandats, titres de recettes, pièces justificatives et comptables.

- **Monsieur Bernard MOLLET :**

Personnes Agées.

- **Madame Godeleine PETIT :**

Officier d'Etat Civil.

- **Monsieur François VIDAL :**

Immigrés.

III) Je vous donne maintenant connaissance des membres du Conseil à qui le Maire donne délégation pour devenir les Conseillers Délégués de Quartier :

- Bois Blancs : M. Daniel CHOQUEL,
- Centre Ville : M. Samy BOCHNER,
- Faubourg de Béthune : M. Pierre BERTRAND,
- Fives : M. Nicodème KEIGNAERT,
- Lille Sud : M. Pierre DASSONVILLE,
- Moulins : M. Alexandre PAUWELS,
- Saint-Maurice/Pellevoisin : M. Marcel BODARD,
- Vauban/Esquermes : M. Gérard THIEFFRY,
- Vieux-Lille : M. Christian BURIE,
- Wazemmes : M. Jean WAVRANT.

IV) Nous abordons maintenant la mise en place des Commissions.

SECRETARIAT GENERAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

83/2/7 : Commissions municipales - Création.

Nous avons discuté, lors d'une réunion privée du Conseil Municipal, de l'organisation de la vie municipale. Nous avons le choix entre créer de nombreuses commissions, ou au contraire, les rassembler. La préférence du Conseil Municipal a été pour un nombre limité de commissions. Nous avons donc décidé de créer sept grandes commissions.

C'est le Maire qui préside chacune de ces commissions, mais c'est un premier Vice-Président qui, en fait, préside la commission et en assure l'animation pendant le mandat.

Nous vous proposons d'arrêter comme suit la liste des commissions, étant précisé que les affaires économiques feront l'objet de propositions d'action dans quelques semaines :

- **Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public :** Vice-Président : M. DASSONVILLE :

- Action Foncière,
- Urbanisme,
- Habitat - Logement,
- Infrastructures et Occupation du Domaine Public,
- Gestion des biens.

- **Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs** : Vice-Président : M. COLIN :
 - Animation,
 - Enseignement,
 - Formation Permanente,
 - Jeunesse,
 - Sports,
 - Villes Jumelées,
 - Palais des Congrès et de la Musique.

- **Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts** : Vice-Présidente : Mme BOUCHEZ :
 - Action Culturelle,
 - Théâtres,
 - Opéra du Nord,
 - Bibliothèques,
 - Musées,
 - Monuments Historiques et Patrimoine Artistique,
 - Enseignement artistique.

- **Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé** : Vice-Président : M. ROMAN :
 - Action Sociale,
 - Droits de la Femme,
 - Emploi,
 - Immigrés,
 - Santé,
 - Hygiène,
 - Caisse des Ecoles.

- **Commission des Affaires Générales** : Vice-Président : M. le Recteur DEBEYRE :
 - Administration Générale,
 - Décentralisation,
 - Médiation,
 - Information,
 - Contentieux.

- **Commission de l'Environnement** : Vice-Président : M. VIRON :
 - Environnement,
 - Propreté Publique,
 - Espaces Verts.

- **Commission de la Planification et des Finances** : Vice-Président : M. VAILLANT :
 - Travaux, Adjudications et Appels d'Offres,
 - Finances,
 - Personnel.

Adopté.

Je vais vous donner maintenant la répartition :

83/2/8 : Commissions municipales - Composition.

Naturellement, tous les groupes ont été invités, à la proportionnelle, à donner les noms de leurs représentants. (Je dis cela pour les Lillois et les Lilloises qui nous font l'honneur et le plaisir d'assister à cette réunion du Conseil Municipal). Tout cela s'est passé à l'amiable, bien entendu, chaque groupe désignant ses commissaires comme il le souhaite et en tenant compte des proportions qui sont celles des groupes à l'intérieur du Conseil Municipal.

Voici la liste :

- Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public :

Vice-Président : M. DASSONVILLE Pierre.

MM. THIEFFRY Gérard - CACHEUX Alain - BODARD Marcel - WAVRANT Jean - BURIE Christian - WINDELS Pierre - FREMAUX Jean-Louis -

Mme DEFRANCE Henriette - MM. OLIVIER Marcel - SYLARD Claude -

Mme BUFFIN Jacque - M. DELANNOY Jean -

Mme D'ERCEVILLE Monique - MM. PIERENS Jean - DONNAY Jacques - CHAUVIERRE Bruno -

- Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs : Vice-Président : M. COLIN André.

MMES CAPON Ariane - ESCANDE Jeannine - BRUNEL Geneviève - BELL Patricia - MM. BERTRAND Pierre - BOCHNER Samy - CHOQUEL Daniel -

Mme DEFRANCE Henriette - M. ETCHEBARNE Roger - Mlle CARBONNEAUX Laurence -

MM. MATRAU Albert - DEBEYRE Guy -

M. SINAGRA Jean-François - Mme D'ERCEVILLE Monique - MM. LE JAN Robert - DEREUX Michaël -

- Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts :

Vice-Président : Mme BOUCHEZ Monique

MMES BELL Patricia - PETIT Godeleine - MERESSE Rachel - CAPON Ariane - MM. BURIE Christian - BODARD Marcel - Mme ESCANDE Jeannine -

MM. COLIN André - DEGREVE Jean-Raymond - ETCHEBARNE Roger

M. MOLLET Bernard - Mme BUFFIN Jacque -

MMES STIKER Monique - CODACCIONI Colette - MM. DEREUX Michaël - PIERENS Jean -

- Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé :

Vice-Président : M. ROMAN Bernard

MMES CAPON Ariane - PETIT Godeleine - DAVIDT Véronique - MM. CARDON Hubert - VIDAL François - FREMAUX Jean-Louis - PAUWELS Alexandre -

Mme MOREL Christiane - M. DEGREVE Jean-Raymond - Mme NEFFAH Simone -

MM. MOLLET Bernard - MATRAU Albert -

Mme CODACCIONI Colette - MM. MARTINOT Maurice - CATTELIN Serge - SINGRA Jean-François -

- **Commission des Affaires Générales :**

Vice-Président : M. le Recteur DEBEYRE Guy

MMES BELL Patricia - DAVIDT Véronique - ESCANDE Jeannine - BOUCHEZ Monique - MM. BERTRAND Pierre - DASSONVILLE Pierre - KEIGNAERT Nicodème -

Mlle CARBONNEAUX Laurence - MMES MOREL Christiane - NEFFAH Simone -

M. ROMBAUT Gustave -

MM. DAUBRESSE Maurice - PILATE Gérard - CATTELIN Serge - LE JAN Robert

- **Commission de l'Environnement :**

Vice-Président : M. VIRON Hector

MM. BODARD Marcel - CHOQUEL Daniel - BURIE Christian - VIDAL François - CARDON Hubert - KEIGNAERT Nicodème - PAUWELS Alexandre -

MM. ETCHEBARNE Roger - OLIVIER Marcel - SYLARD Claude -

MM. DELANNOY Jean - MATRAU Albert -

M. PILATE Gérard - Mme STIKER Monique - MM. DESCAMPS Jean-Jacques - MARTINOT Maurice -

- **Commission de la Planification et des Finances :**

Vice-Président : M. VAILLANT Raymond

MM. WINDELS Pierre - CACHEUX Alain - THIEFFRY Gérard - BERTRAND Pierre - ROMAN Bernard - DEROSIER Bernard - BOCHNER Samy -

MM. VIRON Hector - DEGREVE Jean-Raymond - SYLARD Claude -

M. CATESSON Claude - Mme BUFFIN Jacque -

MM. CHAUVIERRE Bruno - DESCAMPS Jean-Jacques - DONNAY Jacques - DAUBRESSE Maurice -

Tout est en ordre ?

M^e ROMBAUT - Je n'ai pas entendu mon nom à la Commission des Finances ?

M. DEBEYRE - On avait proposé M^e ROMBAUT et Mme BUFFIN.

Monsieur LE MAIRE - Quelle était votre proposition ?

M. DEBEYRE - M^e ROMBAUT et Mme BUFFIN pour les deux sièges.

Monsieur LE MAIRE - Il y en a seize.

M. AUFRAY - M. CATESSON n'en fait pas partie alors ?

Monsieur LE MAIRE - Là il y a un petit problème.

M. DEBEYRE - Ce sont les deux représentants des Personnalités qui étaient prévus.

Monsieur LE MAIRE - Deux représentants des Personnalités et le M.R.G.

M. CATESSON - C'est la seule commission que j'ai demandée, je pense que vous avez mal compris M. le Recteur.

Monsieur LE MAIRE - Alors vous voulez vous concerter tout à l'heure pour nous apporter une réponse ?

M^e ROMBAUT - Cela avait été arrêté hier.

Monsieur LE MAIRE - Ecoutez, nous n'allons pas arrêter le Conseil Municipal, je vais prendre en considération la demande de M^e ROMBAUT et on tranchera lors de la prochaine réunion du Conseil. Maintenant, s'il n'y a pas d'obstacle, je pense qu'on peut ajouter un dix-septième commissaire ?

M^e ROMBAUT - La modification provient de la demande in-extrémis du parti radical, si je comprends bien, d'une des personnes du parti radical, qui est divisé en deux.

Monsieur LE MAIRE - Au moins là les choses sont faciles, il n'en présente qu'un !

M. CATESSON - Vous avez remarqué que je n'avais pas dépassé mon temps de parole, M^e ROMBAUT !

M^e ROMBAUT - M. CATESSON, vous avez demandé de participer aux délibérations du Groupe et vous ne nous avez pas fait l'honneur d'y assister !

M. CATESSON - Vos sens ont été abusés, je m'en excuse, mais je me suis exprimé.

M^e ROMBAUT - Vous vous êtes exprimé ! Par la voix de qui ?

M. DEBEYRE - Monsieur le Maire, M. CATESSON n'a rien exprimé du tout, le Groupe des Personnalités propose M^e ROMBAUT et Mme BUFFIN.

Monsieur LE MAIRE - Bien. Le problème est ainsi réglé ; s'il y a une contestation, on la verra lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Donc, M^e ROMBAUT et Mme BUFFIN.

M. SYLARD - Peut-on faire une permutation avec Mme Henriette DEFRANCE qui est délégué à la P.M.I. et qu'on n'a pas mise à la Commission d'Action Sociale ?

Monsieur LE MAIRE - Bien sûr, cela me paraît évident.

M. SYLARD - Je ferai la proposition.

Monsieur LE MAIRE - Oui, vous faites la proposition maintenant, quelle est-elle ?

M. SYLARD - Mettre Mme Henriette DEFRANCE à la Commission d'Action Sociale et permuter avec Mme Simone NEFFAH, qui irait dans la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public.

Monsieur LE MAIRE - Bien. C'est une permutation qui touche deux membres d'un même groupe je pense qu'il n'y a pas de difficulté.

Comme il s'agit de commissions qui ont un caractère officiel, qui doivent être installées, qui le seront d'ailleurs rapidement, je demande au Conseil Municipal de sanctionner par un vote la composition de ces commissions, étant entendu qu'il y a un problème qui reste en suspens. S'il est reposé à la prochaine réunion, on le verra alors, mais à chaque réunion suffit sa peine.

Ceux qui sont d'accord pour adopter l'ensemble de ces propositions le manifestent en levant la main ?

Ceux qui sont contre ? (0)

Abstention ? (0)

Par conséquent les sept commissions sont décidées. Il appartiendra aux différents Vice-Présidents - je leur donne délégation - d'installer chacune de ces commissions et de le faire le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

V - Nous procédons maintenant à la désignation des représentants de la Ville dans divers organismes.

- D'abord les établissements publics et communaux :

83/2/9 : Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional - Désignation des délégués du Conseil Municipal.

MM. FREMAUX Jean-Louis, VIRON Hector, ROMBAUT Gustave.

83/2/10 : Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale - Désignation des délégués du Conseil Municipal.

MM. ROMAN Bernard, ROMBAUT Gustave, MOLLET Bernard, KANNER Patrick, Mmes MOREL Christiane, CODACCIONI Colette.

83/2/11 : Caisse de Crédit Municipal - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.

MM. ROMAN Bernard, VAILLANT Raymond.

83/2/12 : Comité de la Caisse des Ecoles de Lille - Désignation des délégués du Conseil Municipal.

Mmes BRUNEL Geneviève, CAPON Ariane, MERESSE Rachel, MM. DELCOURT Adolphe, BOUTILLEUX René, Mme DEFRANCE Henriette, M. CARON, M. THORE, Mme D'ERCEVILLE Monique, M. LE JAN Robert, M. CATTELIN Serge.

83/2/13 : Institut Pasteur - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal -

MM. FRISON Marceau, VAILLANT Raymond, DEBEYRE Guy, DEGREVE Jean-Raymond, DONNAY Jacques.

83/2/14 : Conseil d'Administration de l'Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal -

M. DEBEYRE Guy

83/2/15 : Institut Médico-Educatif - Commission de Surveillance - Désignation des délégués du Conseil Municipal -

Mme CAPON Ariane, M. ROMAN Bernard, Mme DEFRANCE Henriette.

83/2/16 : Ecole de plein air primaire Désiré Verhaeghe - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal -

Mmes MERESSE Rachel, ESCANDE Jeannine, M. ROMAN Bernard, Mme DEFRANCE Henriette, M. LE JAN Robert.

83/2/17 : Etablissements Lydéric à Saint-Gervais - Commission d'Animation et d'Orientation - Désignation des délégués du Conseil Municipal -

Mmes CAPON Ariane, BELL Patricia, M. PAUWELS Alexandre, Mme DEFRANCE Henriette, M. LE JAN Robert.

83/2/18 : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Conseil Départemental - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal -

M. DEBEYRE Guy

83/2/19 : Pouponnière Municipale - Commission de Surveillance - Désignation des délégués du Conseil Municipal -

Mme BRUNEL Geneviève, M. ROMAN Bernard, Mme CODACCIONI Colette.

83/2/20 : Nomination des représentants de la Ville de Lille au Conseil Consultatif d'Animation et de Programmation de la Maison de l'Enfance et de la Culture.

Mmes BOUCHEZ Monique, ESCANDE Jeannine, BUFFIN Jacque, CODACCIONI Colette.

83/2/21 : Bibliothèque Municipale - Comité Consultatif - Désignation des délégués du Conseil Municipal -

Mmes BOUCHEZ Monique, ESCANDE Jeannine, BUFFIN Jacque.

- Conseils de Perfectionnement des Centres de Formation d'Apprentis Baggio - Métiers du Football et Valentine Labbé - Désignation des représentants de la Ville.

- Conseil de Perfectionnement du Centre Baggio-Métiers du Football :

(c'est un centre de formation municipal qui est lié au L.O.S.C.).

MM. MATRAU Albert, CHOQUEL Daniel et ETCHEBARNE Roger.

- Conseil de Perfectionnement du Centre Valentine Labbé :

MM. BERTRAND Pierre, KEIGNAERT Nicodème et COLIN André.

(N.B.) - Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour en vue d'être complété et soumis à nouveau au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion).

M. SYLARD - Dans la commission Pouponnière Municipale vous n'avez pas cité Mme MOREL, nous l'avions proposée.

Monsieur LE MAIRE - Oui, évidemment Mme MOREL, s'y trouve, c'est l'Adjointe d'ailleurs, cela va de soi. Vous y êtes d'office, Mme MOREL, aucun problème.

Ensuite, les syndicats intercommunaux, puis les sociétés d'économie mixte et une concession :

83/2/22 : Syndicat Intercommunal de l'Opéra du Nord - Désignation des délégués au Comité.

Mmes BOUCHEZ Monique, BUFFIN Jacque, MM. DEGREVE Jean-Raymond, DAUBRESSE Maurice.

83/2/23 : Syndicat Intercommunal « Lille-La Madeleine » - Désignation des délégués -

Délégués titulaires : MM. BURIE Christian, VIRON Hector, MATRAU Albert, DONNAY Jacques.

Délégués suppléants : MM. BODARD Marcel, ETCHEBARNE Roger, ROMBAUT Gustave, Mme STIKER Monique.

83/2/24 : Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux Errants de Lille et ses Environs - Comité - Représentation -

MM. WINDELS Pierre, SYLARD Claude.

83/2/25 : Société d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville -

MM. THIEFFRY Gérard, BURIE Christian, Mme BUFFIN Jacque, M. PIERENS Jean.

83/2/26 : Société d'Economie Mixte Sportive pour le Développement de la Pratique du Football Professionnel - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal -

MM. CHOQUEL Daniel, WINDELS Pierre, ETCHEBARNE Roger, MATRAU Albert, LE JAN Robert.

- Société d'Economie Mixte d'Etude, de Réalisation et de Gestion pour l'extension du Réseau Urbain de Chaleur - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

MM. VAILLANT Raymond, DASSONVILLE Pierre, BODARD Marcel, CATESON Claude, ROMBAUT Gustave, SYLARD Claude, CHAUVIERRE Bruno.

(N.B.) - Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour - Reprenant les personnes ci-dessus désignées il sera soumis à nouveau au Conseil Municipal, lors de l'adoption des statuts de cette société, en cours d'élaboration).

83/2/27 : Concession du droit d'exploitation du restaurant et des bars de la piscine olympique Marx Dormoy - Contrôle de l'exécution de la Convention - Désignation du représentant élu de la Ville.

M. WINDELS Pierre.

Je suis au bout de mon relais, y a-t-il des observations sur ces différentes nominations ?

M. COLIN - Il y a un petit problème concernant la Caisse des Ecoles, il manque un représentant de la Ville, nous avons proposé M. Philippe PEREZ, il n'est pas cité dans ce que vous avez indiqué tout à l'heure. Ensuite il s'agit de Mme CARON et non pas de M. CARON.

Vous avez cité deux représentants du groupe communiste pour la Caisse des Ecoles, nous en avons proposé trois, ce qui était retenu.

Monsieur LE MAIRE - Il s'agit donc de Mme CARON et non de M. CARON. Ensuite votre représentant c'est M. PEREZ.

Je crois que cela vaut peut-être la peine que je reprenne la liste des membres de la Caisse des Ecoles :

Mme CARON et M. PEREZ que nous venons de citer, ainsi que Mmes BRUNEL, CAPON, MERESSE, MM. DELCOURT, BOUTILLEUX, Mme DEFRANCE, M. THORE, Mme D'ERCEVILLE, M. LE JAN et M. CATTELIN.

C'est bien d'accord comme cela ?

M. COLIN - Oui.

Monsieur LE MAIRE - Compte tenu de l'importance de ces délégations et pour donner à ceux qui en sont les titulaires toute l'autorité indispensable pour s'exprimer au nom de la Ville, je vais vous demander de sanctionner par un vote ces différentes nominations.

Que ceux qui en sont d'accord manifestent en levant la main ?

Avis contraire ? (0)

Abstention ? (0)

Je félicite tous ceux qui ont été désignés pour représenter la Ville dans ces différentes organismes.

Enfin, nous avons une dernière décision à prendre, c'est la délégation du Maire :

83/2/6 : Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970, 78/753 du 17 juillet 1978 et 82/213 modifiée du 2 mars 1982 (article L. 122-20 et L. 122-21 du Code des Communes) - Délégation du Maire.

Vous savez qu'à côté des décisions qui sont prises en Conseil Municipal et en Conseil de Municipalité, vous avez, chaque jour, de nombreuses décisions qui doivent être prises, qui sont des décisions imposées par la vie quotidienne, concernant les emprunts, les marchés, etc... Bref, dans certaines conditions, le Conseil Municipal, traditionnellement a voté une procédure donnant des pouvoirs au Maire pour pouvoir régler ces problèmes immédiatement, sans attendre la réunion du Conseil Municipal.

Cette procédure permet une accélération certaine dans l'instruction des affaires. Toutefois, d'ailleurs à ma demande, lors du précédent mandat, le Conseil Municipal n'avait pas souhaité en faire une application trop large, en tous les cas ne pas suivre la totalité des possibilités des textes, ce qui aboutirait à un dessaisissement des prérogatives de l'Assemblée Communale. C'est ainsi que par délibération du 25 avril 1977, complétée par une délibération du 28 mai 1979 (ce sont les délibérations qui ont marqué le début des précédents exercices) le Conseil Municipal avait décidé d'accorder la délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous (conformément, bien entendu, à la loi) :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;

- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé du Secteur Sauvegardé.

Par ailleurs, le Conseil avait également décidé, par la délibération du 25 avril 1977 (toujours à l'ouverture du précédent mandat) d'étendre cette délégation au Premier Adjoint, en cas d'empêchement du Maire, (et tout particulièrement cette fois compte tenu des circonstances), conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 122-21 du Code des Communes.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de décider de reconduire l'application de cette procédure, pour la durée du mandat nouveau.

Compte tenu de ces textes réglementaires, je vais vous demander, une fois de plus, de procéder à un vote. Je crois que toutes ces décisions réglementaires doivent être prises réglementairement.

Ceux qui sont d'accord pour accepter cette procédure le manifestent en levant la main ?

Merci.

Avis contraire ? (0)

Abstention ? (0)

Unanimité, je vous en remercie très vivement.

Bien entendu, il reste d'autres désignations à faire, dans les associations, en particulier « DELTA-LILLE », l'I.L.E.P., Syndicat d'Initiative, Office du Tourisme, Association du Festival de Lille, etc... nous les ferons. C'est une liste très longue, nous procéderons à ces désignations lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Bien entendu, le Conseil Municipal accepte - ceci est important, c'est encore une mesure réglementaire - que dans l'intervalle ceux qui ont des responsabilités, qui les ont obtenues de la part de l'ancien Conseil, soient habilités à les prolonger jusqu'à notre prochaine réunion du Conseil Municipal de façon à ce que les décisions soient normales, réglementaires, qu'il n'y ait pas de difficulté sur ce plan. Nous sommes tous d'accord ?

(Accord du Conseil Municipal)

Avez-vous des questions diverses ?

En ce qui concerne les réunions du Conseil Municipal, nous nous sommes réunis aujourd'hui un samedi après-midi, je pense que nous pourrions prendre le samedi après-midi ?

En principe, réunion le samedi après-midi, c'est sans doute plus facile pour vous, c'est surtout plus facile pour les nombreux Lillois et Lilloises qui participent à nos réunions du Conseil, que je remercie toujours de leur présence.

En principe, on est tenu à avoir une réunion du Conseil Municipal par trimestre, il y en aura davantage.

Ne fixons pas de calendrier précis, la prochaine devrait avoir lieu dans un mois au plus tard de manière à mettre en place définitivement toutes les commissions.

Pas d'autre question ?

S'il n'y en a pas, je crois qu'on peut informer les Lillois et les Lilloises que le Conseil Municipal est en place, bien entendu, cela depuis dimanche dernier, en outre la plupart des délégations ont été données, et, dans ces conditions la Ville a une direction, chacun est à son office pour assurer la continuité des affaires.

Je vous remercie, la séance est levée.

La séance est levée à 16 h 30.

**N° 83/2/6 : Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970,
78/753 du 17 juillet 1978 et 82/213 modifiée
du 2 mars 1982 (articles L. 122-20 et L. 122-21
du Code des Communes) - Délégation au Maire.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article L. 122-20 du Code des Communes dispose que « le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat (.../...) » d'un certain nombre d'attributions qui relèvent de l'Assemblée Communale.

Selon l'article L. 122-21 du Code, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui est confiée. Celles-ci sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. L'Assemblée Communale peut mettre fin, à tout moment, à la délégation.

Cette procédure permet une accélération certaine dans l'instruction des affaires ; toutefois, lors du précédent mandat, le Conseil Municipal n'avait pas souhaité en faire une application trop large qui aboutirait à un dessaisissement des prérogatives de l'Assemblée Communale : c'est ainsi que par délibération n° 77/II/5 en date du 25 avril 1977 complétée le 28 mai 1979 par délibération n° 79/6024, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé du Secteur Sauvegardé.

Par ailleurs, le Conseil avait également décidé, par la délibération précitée du 25 avril 1977, d'étendre cette délégation au Premier Adjoint, en cas d'empêchement du Maire, conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 122-21 du Code des Communes.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de décider de reconduire l'application de cette procédure, pour la durée du mandat nouveau.

Adopté

Voir compte rendu p. 336

N° 83/2/7 : Commissions municipales Création

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier des questions soumises en Conseil, soit par la Municipalité, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Conformément à l'article L. 121-20 du Code des Communes, le Maire en est le Président de Droit et les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

A) - Rôle et fonctionnement des commissions

Les commissions ont trois missions principales :

I - Examen des affaires soumises en Conseil Municipal

Tout projet de délibération présenté par l'Adjoint ou le Conseiller délégué (et préparé par le service) est soumis pour avis à une ou plusieurs commissions (Finances, notamment in fine) avant la séance du Conseil Municipal.

La commission choisit le rapporteur, ce qui permettra de donner des rapports à tous les Conseillers Municipaux et non seulement aux Adjoints et Conseillers délégués, c'est à la commission saisie au fond du problème (en principe celle qui se prononce la première) de désigner le rapporteur.

Il appartient à l'Adjoint ou au Conseiller délégué d'apprécier s'il convient de saisir le Conseil de Municipalité de chaque affaire, avant ou après la commission. Dans certains cas, en effet, il serait préférable de saisir en premier lieu la Municipalité.

II - Réflexion et propositions

Réflexion à la libre initiative des commissions sur tous les problèmes relevant de leur secteur, dont les conclusions sont transmises au Maire pour être éventuellement examinées en Conseil de Municipalité.

Les propositions des commissions qui sont retenues conduisent alors à la rédaction des rapports au Conseil Municipal.

Pour ces missions de réflexion et de proposition, les commissions bénéficient évidemment autant qu'elles le souhaitent du concours des services spécialisés de la Ville.

III - Suivi des affaires

Les Adjoints et Conseillers délégués tiennent régulièrement au courant les commissions de l'évolution des dossiers, de la réalisation des projets et des conditions de fonctionnement des services et équipements qui la concernent.

Les Chefs de services sont appelés, à la demande de la commission, à lui apporter tous éléments d'information qu'elle souhaite.

B) - Nombre des commissions et secteurs de compétences

Il paraît souhaitable que chaque commission permanente du Conseil Municipal couvre un large secteur.

Cela accélérera les procédures mais surtout permettra aux Conseillers Municipaux d'avoir une vision globale des actions des divers services spécialisés intervenant dans un domaine déterminé.

Ainsi sept grandes commissions permanentes couvriront l'ensemble des activités et responsabilités communales.

Elles se réuniront en principe une fois par mois (plus souvent si nécessaire) et pourront, si besoin est, créer des sous-commissions ou groupes de travail temporaires sur un sujet particulier.

Elles comprennent un Adjoint au Maire, Vice-Président et seize Adjoints et Conseillers Municipaux avec représentation proportionnelle entre les deux listes. En principe, chaque Conseiller Municipal fait partie d'une commission mais à la possibilité de s'inscrire dans une seconde.

Pour permettre à tous les Conseillers d'être informés de l'ensemble des affaires municipales, les comptes-rendus leur seront diffusés et ils pourront intervenir éventuellement lors du Conseil Privé (qui constitue une commission plénière du Conseil Municipal).

Nous vous proposons d'arrêter comme suit la liste des commissions, étant précisé que les affaires économiques feront l'objet dans quelques semaines de propositions d'action :

Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public

- Action Foncière
- Urbanisme
- Habitat - Logement
- Infrastructures et occupation du Domaine Public
- Gestion des biens

Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs

- Animation
- Enseignement
- Formation Permanente
- Jeunesse
- Sports
- Villes Jumelées
- Palais des Congrès et de la Musique

Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts

- Action Culturelle
- Théâtres
- Opéra du Nord
- Bibliothèques
- Musées
- Monuments Historiques et Patrimoine Artistique
- Enseignement artistique

Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé

- Action Sociale
- Droits de la Femme
- Emploi
- Immigrés
- Santé
- Hygiène
- Caisse des Ecoles

Commission des Affaires Générales

- Administration Générale

- Décentralisation
- Médiation
- Information
- Contentieux

Commission de l'Environnement

- Environnement
- Propreté Publique
- Espaces Verts

Commission de la Planification et des Finances

- Travaux, Adjudications et Appels d'Offres
- Finances
- Personnel

Adopté

Voir compte rendu p. 327

**N° 83/2/8 : Commissions municipales
Composition**

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez de décider la création de sept commissions municipales chargées de préparer le travail et les délibérations du Conseil Municipal et dont la présidence est assurée, de droit, par le Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 121-20 du Code des Communes.

En conséquence, nous vous proposons de bien vouloir fixer, comme suit, la composition de chacune de ces commissions municipales :

Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public

Vice-Président : M. DASSONVILLE Pierre

M. THIEFFRY Gérard	Mme NEFFAH Simone	Mme BUFFIN Jacque	Mme D'ERCEVILLE Monique
M. CACHEUX Alain	M. OLIVIER Marcel	M. DELANNOY Jean	M. PIERENS Jean
M. BODARD Marcel	M. SYLARD Claude		M. DONNAY Jacques
M. WAVRANT Jean			M. CHAUVIERRE Bruno
M. BURIE Christian			
M. WINDELS Pierre			
M. FREMAUX Jean-Louis			

Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs

Vice-Président : M. COLIN André

Mme CAPON Ariane	Mme DEFRANCE Henriette	M. MATRAU Albert	M. SINAGRA Jean-François
Mme ESCANDE Jeannine	M. ETCHEBARNE Roger	M. DEBEYRE Guy	Mme D'ERCEVILLE Monique

Mme BRUNEL Geneviève	Mlle CARBONNEAUX Laurence	M. LE JAN Robert
Mme BELL Patricia		M. DEREUX Michaël
M. BERTRAND Pierre		
M. BOCHNER Samy		
M. CHOQUEL Daniel		

Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts

Vice-Président : Mme BOUCHEZ Monique

Mme BELL Patricia	M. COLIN André	M. MOLLET Bernard	Mme STIKER Monique
Mme PETIT Godeleine	M. DEGREVE Jean-Raymond	Mme BUFFIN Jacquie	Mme CODACCIONI Colette
Mme MERESSE Rachel	M. ETCHEBARNE Roger		M. DEREUX Michaël
Mme CAPON Ariane			M. PIERENS Jean
M. BURIE Christian			
M. BODARD Marcel			
Mme ESCANDE Jeannine			

Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé

Vice-Président : M. ROMAN Bernard

Mme CAPON Ariane	Mme MOREL Christiane	M. MOLLET Bernard	Mme CODACCIONI Colette
Mme PETIT Godeleine	M. DEGREVE Jean-Raymond	M. MATRAU Albert	M. MARTINOT Maurice
Mme DAVIDT Véronique	Mme DEFRANCE Henriette		M. CATTELIN Serge
M. CARDON Hubert			M. SINAGRA Jean-François
M. VIDAL François			
M. FREMAUX Jean-Louis			
M. PAUWELS Alexandre			

Commission des Affaires Générales

Vice-Président : M. le Recteur DEBEYRE Guy

Mme BELL Patricia	Mlle CARBONNEAUX Laurence	M. ROMBAUT Gustave	M. DAUBRESSE Maurice
Mme DAVIDT Véronique	Mme MOREL Christiane		M. PILATE Gérard
Mme ESCANDE Jeannine	Mme NEFFAH Simone		M. CATTELIN Serge
Mme BOUCHEZ Monique			M. LE JAN Robert
M. BERTRAND Pierre			
M. DASSONVILLE Pierre			
M. KEIGNAERT Nicodème			

Commission de l'Environnement

Vice-Président : M. VIRON Hector

M. BODARD Marcel	M. ETCHEBARNE Roger	M. DELANNOY Jean	M. PILATE Gérard
M. CHOQUEL Daniel	M. OLIVIER Marcel	M. MATRAU Albert	Mme STIKER Monique
M. BURIE Christian	M. SYLARD Claude		M. DESCAMPS Jean-Jacques
M. VIDAL François			M. MARTINOT Maurice
M. CARDON Hubert			
M. KEIGNAERT Nicodème			
M. PAUWELS Alexandre			

Commission de la Planification et des Finances

Vice-Président : M. VAILLANT Raymond

M. WINDELS Pierre

M. CACHEUX Alain

M. THIEFFRY Gérard

M. BERTRAND Pierre

M. ROMAN Bernard

M. DEROSIER Bernard

M. BOCHNER Samy

M. VIRON Hector

M. DEGREVE Jean-Raymond

M. SYLARD Claude

Mme BUFFIN Jacquie

M. ROMBAUT Gustave

M. CHAUVIERRE Bruno

M. DESCAMPS Jean-Jacques

M. DONNAY Jacques

M. DAUBRESSE Maurice

Adopté

Voir compte rendu p. 329

**N° 83/2/9 : Conseil d'Administration
du Centre Hospitalier Régional
Désignation des délégués du
Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes du décret n° 72/350 du 2 mai 1972, pris en application de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière, les Conseils d'Administration des Centres Hospitaliers Régionaux constituant des établissements publics communaux et faisant partie de Centres Hospitaliers Universitaires sont composés de 22 membres dont notamment :

- le Maire ou la personne remplissant dans leur plénitude les fonctions de Maire, Président,
- trois membres élus en son sein par le Conseil Municipal.

L'article 13 du décret précité (dont copie ci-jointe en annexe) précise les incompatibilités prévues pour les membres de droit. La durée du mandat des membres désignés est identique à celle de leur mandat de Conseiller Municipal.

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'élection de vos trois délégués au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional de Lille, pour la durée du nouveau mandat.

Ont été élus Messieurs FREMAUX, VIRON, ROMBAUT.

Adopté

Voir compte rendu p. 332

EXTRAIT DU DECRET N° 72-350 DU 2 MAI 1972 RELATIF
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS
OU GROUPES D'ETABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION PUBLICS

.....
Article 13 :

Nul ne peut être membre d'un Conseil d'Administration d'un établissement d'hospitalisation public à plus d'un titre et, en outre :

- 1°) S'il a personnellement ou par l'intermédiaire de son conjoint, de ses ascendants ou descendants en ligne directe, un intérêt direct ou indirect dans la gestion d'un établissement de soins privé ;
- 2°) S'il est fournisseur de biens ou de services, preneur de bail à ferme ou agent salarié de l'établissement. Toutefois, l'incompatibilité résultant de la qualité d'agent salarié n'est pas applicable :
 - a) au président de la commission médicale consultative ;
 - b) au directeur de l'unité d'enseignement et de recherche ou au président du comité de coordination de l'enseignement médical ;
 - c) aux membres élus par la commission médicale consultative et aux représentants des autres personnels titulaires de l'établissement.

.....
**N° 83/2/10 : Commission administrative
du Bureau d'Aide Sociale
Désignation des délégués
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vertu de l'article 1^r du décret n° 55-191 du 2 février 1955 repris à l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale, les bureaux d'aide sociale sont gérés par des Commissions administratives présidées par le Maire ou son suppléant dans les conditions prévues à l'article L 122-13 du Code des Communes.

La Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale comprend, outre le Maire, président, six membres élus par le Conseil Municipal et six membres nommés par le Préfet. Les délégués du Conseil Municipal, qui peuvent être choisis en dehors de celui-ci, suivent le sort de cette assemblée quant à la durée de leur mandat.

Les membres sortants sont rééligibles.

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'élection de vos six délégués, pour la durée du nouveau mandat.

Ont été élus Messieurs ROMAN, ROMBAUT, MOLLET, KANNER, Mesdames MOREL, CODACCIONI.

Adopté
Voir compte rendu p. 332

**N° 83/2/11 : Caisse de Crédit Municipal
Conseil d'Administration
Désignation des représentants
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément aux dispositions des décrets-lois des 30 octobre 1935 et 30 décembre 1936, déterminant l'organisation des caisses de crédit municipal et du décret du 20 mai 1955 portant statut des caisses de crédit municipal, le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal de Lille est composé de la façon suivante :

- le Maire de la Commune ou son représentant, président de droit,
- six membres nommés pour trois ans par le Préfet et choisis à concurrence d'un tiers dans le Conseil Municipal, d'un tiers parmi les Administrateurs des établissements charitables, d'un tiers parmi les citoyens domiciliés dans la commune.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, il apparaît nécessaire que le Conseil Municipal désigne ses deux représentants au Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

Ont été désignés Messieurs ROMAN et VAILLANT.

Adopté
Voir compte rendu p. 332

**N° 83/2/12 : Comité de la Caisse des Ecoles
de Lille
Désignation des délégués
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Instituée à Lille par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 1983, en exécution de l'article 17 de la loi du 28 mars 1982, la Caisse des Ecoles de Lille est un établissement public d'intérêt scolaire, péri et post-scolaire, administré par un Comité.

Les statuts de cet établissement public, régis par le décret n° 60-977 en date du 12 septembre 1960, ont été en dernier lieu modifiés par délibération du Comité de la Caisse n° 66/11, le 28 mars 1966, et ont été approuvés le 23 juin 1966.

En vertu de l'article 3 desdits statuts, le Comité de la Caisse des Ecoles de Lille se compose comme suit :

- Monsieur le Maire ou son délégué, Président de droit,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Lille, Trésorier de droit,
- Messieurs les Inspecteurs primaires départementaux de l'Education Nationale, ou leurs représentants, ainsi que Monsieur l'Inspecteur départemental adjoint à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
- Madame l'Inspectrice Départementale des écoles maternelles ou son représentant,
- Un membre désigné par Monsieur le Préfet, Commissaire de la République,
- Douze membres désignés par le Conseil Municipal, étant précisé que le mandat des délégués du Conseil Municipal expire avec la fin du mandat de cette assemblée, mais peut toutefois être renouvelé en cas de réélection des titulaires,
- Douze membres élus par les sociétaires, conformément aux dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960, modifié par le décret n° 61-1352 du 11 décembre 1961.

Par ailleurs, ces dernières années, des représentants des familles ont été invités à siéger par cooptation aux côtés des Elus Municipaux. La Direction de la Jeunesse et des Sports, représentée par un de ses inspecteurs, apporte sa collaboration pour l'animation des centres de loisirs. Des conseillers techniques (fonctionnaires municipaux et de la Trésorerie Principale) sont également appelés à participer aux travaux du Comité.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de vouloir bien maintenir la composition du Comité de la Caisse des Ecoles de Lille, et de désigner les douze délégués du Conseil Municipal.

Ont été désignés Mesdames BRUNEL, CAPON, MERESSE, DEFRANCE, CARON, D'ERCEVILLE, Messieurs DELCOURT, BOUTILLEUX, THORE, LE JAN, CATTELIN, PEREZ.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/13 : Institut Pasteur
Conseil d'Administration
Désignation des délégués
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Créé le 9 novembre 1984 par la Ville de Lille à l'aide de fonds recueillis par souscription publique dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'Institut

Pasteur, établissement reconnu d'utilité publique, est géré par un Conseil d'Administration comprenant parmi ses membres de droit, des représentants de la Municipalité lilloise.

L'article 4 des statuts de l'Institut Pasteur de Lille, qui ont été approuvés le 17 juillet 1973 par le Conseil d'Etat, précise notamment que le Conseil d'Administration de la Fondation se compose de vingt-trois membres, parmi lesquels les personnalités suivantes sont désignées à titre de membres de droit :

- le Maire de Lille,
- le Préfet, Commissaire de la République de la Région Nord/Pas-de-Calais ou son représentant
- un membre élu par le Conseil Général du Nord,
- un membre élu par le Conseil Général du Pas-de-Calais,
- un membre élu par le Conseil Général de la Somme,
- un membre élu par le Conseil Général de l'Aisne,
- un membre élu par le Conseil Général des Ardennes,
- le Recteur de l'Académie de Lille ou son représentant,
- le Directeur de l'Institut Pasteur (à Paris) ou son représentant,
- le Médecin Inspecteur Régional de la Santé,
- cinq membres désignés par le Conseil Municipal de Lille, après chaque renouvellement des membres de cette Assemblée, dont le représentant du Maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous prions de vouloir bien procéder à la désignation de vos cinq délégués.

Ont été désignés Messieurs FRISON, VAILLANT, DEBEYRE, DEGREVE, DONNAY.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/14 : Conseil d'Administration
de l'Institut de médecine légale
et de médecine sociale
Désignation d'un délégué
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le décret du 29 décembre 1934 a prévu la création par l'Université de Lille, avec participation de la Ville de Lille, sous le nom d'Institut de médecine légale et de médecine sociale, d'un organisme servant à la fois d'Obitiorium, de Morgue, de Laboratoire de Recherches et de Police Technique, de Services Sociaux, de Centre d'Etudes et d'Enseignement pour toutes les questions relatives à la Médecine Légale et à la Médecine Sociale.

L'Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale est administré par un Conseil d'Administration qui comprend notamment le Maire de Lille ou son représentant et un représentant de la Municipalité.

Nous vous prions de vouloir bien désigner votre délégué.

A été désigné Monsieur DEBEYRE.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/15 : Institut Médico-Educatif
Commission de surveillance
Désignation des délégués
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 75/4501 du 3 mars 1975, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Institut Médico-Educatif.

Les établissements à caractère sanitaire ou social gérés par les départements ou les communes sont soumis aux dispositions du décret n° 66/292 des 12 et 13 mai 1966. Celui-ci prévoit une commission de surveillance composée de sept membres :

- 1°) trois représentants du Conseil Municipal élus par cette assemblée ;
- 2°) trois représentants des services publics ou d'organismes privés, concourant à l'Action Sanitaire et Sociale désignés par le Préfet ;
- 3°) une personnalité connue pour l'intérêt qu'elle porte à l'Action Sanitaire et Sociale désignée par le Préfet.

Par délibération n° 83/4507 du 26 février 1983, il a été décidé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Région Nord/Pas-de-Calais, l'érection de l'Institut Médico-Educatif en établissement public.

En attendant l'application de cette mesure, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos représentants au sein de la commission de surveillance de l'Institut Médico-Educatif.

Ont été désignés Mesdames CAPON, DEFRANCE, Monsieur ROMAN.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/16 : Ecole de plein air primaire
Désiré Verhaeghe
Conseil d'Administration
Désignation des délégués du
Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'école de plein air primaire Désiré Verhaeghe, établissement communal, est dotée d'un Conseil d'Administration présidé par le Maire ou son représentant.

De plus, cinq sièges avec voix délibérative sont notamment réservés aux membres du Conseil Municipal, au sein de cette instance.

Nous vous demandons de vouloir bien procéder à la désignation de vos cinq délégués, pour la durée du nouveau mandat.

Ont été désignés Mesdames MERESSE, ESCANDE, DEFRANCE, Messieurs ROMAN, LE JAN.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/17 : Etablissements Lydéric à Saint-Gervais
Commission d'Animation et d'Orientation
Désignation des délégués du
Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 77/II/14 en date du 25 avril 1977, le Conseil Municipal a décidé de doter les établissements communaux Lydéric d'une Commission d'Animation et d'Orientation, destinée à en améliorer les conditions de gestion et d'administration.

Cette instance, placée sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, est notamment composée, outre les fonctionnaires concernés, de cinq membres du Conseil Municipal ayant voix délibérative.

Nous vous demandons de vouloir bien procéder à la désignation de vos cinq délégués, pour siéger au sein de la Commission d'Animation et d'Orientation des Etablissements de Saint-Gervais, pour la durée du nouveau mandat.

Ont été désignés Mesdames CAPON, BELL, DEFRANCE, Messieurs PAUWELS, LE JAN.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/18 : Office National des Anciens
Combattants et Victimes de
Guerre - Conseil départemental
Désignation d'un délégué du
Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le décret n° 61-1395 du 19 décembre 1961, modifiant l'article D.476 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre a institué des Conseils départementaux des Services de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Ces organismes, renouvelables tous les quatre ans, doivent comprendre un membre du Conseil Municipal pour les Villes de plus de 100.000 habitants.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir désigner votre délégué, pour la durée du nouveau mandat.

A été désigné Monsieur DEBEYRE.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/19 : Pouponnière municipale
Commission de surveillance
Désignation des délégués du
Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le décret n° 66-292 du 6 mai 1966 relatif à l'organisation financière de certains établissements à caractère sanitaire et social gérés par les départements ou les communes, publié au Journal Officiel du 12 mai 1966, stipule, en son article premier, que les établissements sanitaires ou sociaux autres que ceux jouissant de l'autonomie financière, créés par les départements et les communes, sont dotés, lorsqu'ils sont soumis aux dispositions réglementant le prix de journée dans les établissements hospitaliers, d'une Commission de surveillance.

Cette commission de surveillance, qui doit élire tous les ans son président, comprend notamment, outre trois représentants de services publics ou d'organismes privés concourant à l'action sanitaire et sociale et une personnalité connue pour l'intérêt qu'elle porte à l'action sanitaire et sociale, trois représentants du Conseil Municipal.

La Pouponnière municipale de Lille étant visée par le décret précité, nous vous prions, conformément aux dispositions ci-dessus rappelées, de vouloir bien procéder à l'élection de trois représentants appelés à siéger au sein de ladite commission de surveillance, qui aura pour mission de donner son avis sur le régime intérieur, sur les budgets, comptes et actes relatifs à l'administration des biens de l'établissement dont il s'agit.

La durée du mandat des membres désignés sera identique à celle de leur mandat de Conseiller Municipal.

Ont été élues Mesdames MOREL, BRUNEL, CODACCIONI.

Adopté

Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/20 : Nomination des représentants de la Ville
de Lille au Conseil Consultatif d'Animation
et de Programmation de la Maison de l'Enfance
et de la Culture**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81/4016 en date du 30 mai 1981, vous avez décidé de confier à Monsieur René PILLOT, Directeur du Théâtre La Fontaine, la gestion de la Maison de l'Enfance et de la Culture, avenue Marx Dormoy.

La convention passée à cet effet prévoit à son article 2 qu'un Conseil Consultatif d'Animation et de Programmation, comprenant des représentants de la Municipalité, de la Bibliothèque Municipale, du Conservatoire, de l'Ecole Régionale des Arts Plastiques, des Musées, de l'Office Municipal de la Culture, de l'Office Culturel Régional et éventuellement du Ministère chargé de la Culture en liaison avec le Théâtre La Fontaine :

- établira la carte des besoins ;
- proposera des actions concrètes ;
- participera à leur réalisation ;
- organisera un « suivi des objectifs » ;
- analysera les résultats ;
- et, d'une manière générale, donnera des avis.

Nous vous proposons de désigner, pour siéger à ce Conseil, auprès du Maire ou de l'Adjoint délégué, Président, et l'Adjoint délégué à l'Enseignement :

- Mesdames BOUCHEZ, ESCANDE, BUFFIN, CODACCIONI.

Adopté
Voir compte rendu p. 333

**N° 83/2/21 : Bibliothèque Municipale
Comité consultatif
Désignation des délégués
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes du décret n° 61/1003 du 1^{er} septembre 1961 relatif aux comités consultatifs des bibliothèques municipales, il est créé un comité consultatif auprès de chaque bibliothèque municipale figurant sur une liste établie par arrêté du Ministre de l'Education Nationale, sur le rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques.

En conséquence, un comité consultatif de la Bibliothèque municipale de Lille, qui figure sur la liste établie par l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale en date du 17 décembre 1961, a été créé.

Ce comité est placé sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant et il comprend notamment, outre les membres nommés par le Préfet et les conservateurs, un ou plusieurs représentants du Conseil Municipal, membres de droit, au nombre de trois au maximum, élus par leurs collègues pour la durée de leur mandat.

Nous vous demandons de vouloir bien procéder à la désignation de vos délégués au nombre de trois au maximum, pour siéger au sein du comité consultatif de la Bibliothèque municipale, pour la durée du nouveau mandat.

Ont été désignées Mesdames BOUCHEZ, ESCANDE, BUFFIN.

Adopté
Voir compte rendu p. 334

**N° 83 / 2 / 22 : Syndicat Intercommunal
de l'Opéra du Nord
Désignation des délégués
au Comité.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n° 80 / 4046 en date du 14 novembre 1980 et 81 / 4003 en date du 26 février 1981, vous avez adhéré au principe de la création d'un Syndicat Intercommunal dénommé « OPERA DU NORD » et adopté ses statuts.

Ce syndicat est administré par un comité. Le Conseil Municipal de chaque commune fondatrice désigne quatre délégués.

Conformément aux dispositions des articles L. 163-1 à L. 163-8 du Code des Communes, nous vous demandons de désigner vos quatre délégués qui siégeront au Comité du Syndicat.

Ont été désignés Mesdames BOUCHEZ, BUFFIN, Messieurs DEGREVE, DAUBRESSE.

Adopté
Voir compte rendu p. 334

**N° 83 / 2 / 23 : Syndicat Intercommunal
« Lille-La-Madeleine »
Désignation des délégués**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations en date du 23 mai 1972, le Conseil Municipal a décidé la création et adopté les statuts du Syndicat Lille-La-Madeleine chargé de réaliser et de gérer l'ensemble sportif implanté sur le terrain situé entre le boulevard périphérique Lille-La-Madeleine et le boulevard de la République.

Conformément à l'article L. 163-5 du Code des Communes, nous vous prions de désigner quatre délégués titulaires et quatre suppléants pour siéger au Comité d'Administration du Syndicat.

Ont été désignés :

délégués titulaires : Messieurs BURIE, VIRON, MATRAU, DONNAY.

délégués suppléants : Messieurs BODARD, ETCHEBARNE, ROMBAUT, Madame STIKER.

Adopté

Voir compte rendu p. 334

**N° 83/2/24 : Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs
Comité - Représentation**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81/8041 du 30 mai 1981, vous avez décidé l'adhésion de la Ville de Lille au syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, qui a pour objet d'assurer les obligations des communes concernant la capture, la garde et l'abattage des animaux errants.

Le syndicat est administré par un comité comprenant deux délégués par commune.

Par suite du renouvellement de l'assemblée communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos deux délégués pour représenter la Ville au Comité du syndicat intercommunal.

Ont été désignés Messieurs WINDELS, SYLARD.

Adopté

Voir compte rendu p. 335

**N° 83/2/25 : Société d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille
Désignation des représentants de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n° 76/6071 du 6 mai 1976 et 77/6002 du 11 février 1977, vous avez décidé la participation de la Ville à la constitution de la Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille et adopté les statuts par délibération n° 79/6081 du 22 novembre 1979.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à nouveau à la désignation de vos représentants et d'autoriser ces représentants à accepter toute fonction de direction qui pourrait leur être confiée, notamment celle de Président de Conseil d'Administration.

Ont été désignés Messieurs FRISON, BURIE, PIERENS, Madame BUFFIN pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille.

Adopté
Voir compte rendu p. 335

**N° 83/2/26 : Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive
pour le Développement de la pratique du
football professionnel
Conseil d'Administration
Désignation des représentants
du Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n° 78/4039 du 29 juin 1978 et 79/4022 du 28 mai 1979, le Conseil Municipal a respectivement décidé la participation de la Ville de Lille à la Société d'Economie Mixte Sportive pour le Développement de la Pratique du Football Professionnel et adopté les statuts.

Aux termes de l'article 15 des statuts-types annexés au décret du 6 janvier 1978, la Ville dispose de cinq sièges sur douze administrateurs, au sein du Conseil d'Administration de cette Société.

En raison du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos nouveaux représentants au Conseil d'Administration de ladite société.

Ont été désignés :

- Messieurs Daniel CHOQUEL, Pierre WINDELS, Roger ETCHEBARNE, Albert MATRAU et Robert LE JAN.

Adopté
Voir compte rendu p. 335

**N° 83/2/27 : Concession du droit d'exploitation
du restaurant et des bars
de la piscine olympique Marx Dormoy
Contrôle de l'exécution de la convention
Désignation du représentant élu de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81/6060 en date du 30 mai 1981, le Conseil Municipal a

décidé qu'un nouvel appel d'offres soit organisé en vue de la désignation d'un nouveau concessionnaire chargé de l'exploitation du restaurant et des bars de la piscine Marx Dormoy.

C'est ainsi que par décision en date du 10 septembre 1981 de la Commission d'appel d'offres, la concession de cet équipement a été attribuée à la Société Coopérative Ouvrière de Production « RESTOCOOP », pour une période de trois ans renouvelable par année sans que sa durée totale puisse excéder huit ans, conformément à l'article 26 du cahier des charges.

Or l'article 20 de ce cahier des charges prévoit que Monsieur le Maire désigne un représentant élu et un fonctionnaire qui sont chargés du contrôle de l'exécution de la convention de concession.

En raison du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation du représentant élu de la Ville.

Monsieur Pierre WINDELS, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité. Monsieur WINDELS sera assisté dans cette mission par Monsieur le Directeur Général des Finances de la Ville de Lille.

Adopté
Voir compte rendu p. 335

URO
ma
NVI
MA
LA
ES
D
M. C

UROY

M. FRISON

M. VAILLANT

M. COLIN

UNVILLE

M. DEBEYRE

M. CATESSON

M. DEGREVE

Mme BOUCHEZ

MAN

Mme MOREL

M. THIEFFRY

M. WINDELS

M. MATRAU

LARD

M. BERTRAND

M. VIRON

Mme CAPON

M. ROMBAUT

ESSE

M. DELANNOY

Mme DEFRANCE

M. ETCHEBARNE

M. KEIGNAERT

DARD

Mme BRUNEL

M. MOLLET

M. BURIE

Mme BUFFIN

LIVIER

M. PAUWELS

Mme PETIT

M. WAVRANT

Mme ESCANDE

EROSIER

M. CHOQUEL

M. CARDON

Mme NEFFAH

M. VIDAL

M. CACHEUX

M. BOCHNER

Mme BELL

M. FREMAUX

Mlle CARBONNEAUX

Mme DAVIDT

M. LE JAN

M. DAUBRESSE

M. DONNAY

M. PIERENS

M. MARTINOT

M. PILATE

Mme D'ERCEVILLE

M. DESCAMPS

Mme STIKER

M. CATTELIN

Mme CODACCIONI

M. CHAUVIERRE

M. DEREUX

M. SINAGRA

Séance du 27 mai 1983

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 mai 1983

Feuille d'Emargement.

		
		
		
		
		
		